

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 20 JUIN 2014

Convocations en date du 10 juin 2014

Présents : Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Nicolas AUROUX, Mme Caroline BARDOT, Mme Maria BARTOLOMEU, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO et Mme Nelly VERGNE.

Absente excusée : Mme Marie-Claude QUESADA.

Absent : M. Roland ARBOUSSET.

Secrétaire de séance : Mme Nelly VERGNE.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

01-2014 06 20/5.3 : Désignation de représentants

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2014 - ÉLECTION DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Conformément aux articles L.283 à L.293 et R.131 à 148 du Code Électoral, le Conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'élection des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants, en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014.

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la circulaire préfectorale en date du 6 juin 2014, relative aux conditions de désignation des délégués des Conseils municipaux, ainsi que de l'arrêté préfectoral n° 1386/2014 en date du 6 juin 2014, fixant le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire.

Mme le Maire indique que, concernant la commune de Saint-Pont, le Conseil municipal doit élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, au scrutin majoritaire à deux tours.

♦ Premier tour de scrutin de l'élection des délégués titulaires :

Pour être délégué titulaire, Mme le Maire propose sa candidature, ainsi que celle de Christophe DILON et de Marie-Ange LAPRUGNE.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis à Mme la Présidente du bureau de vote, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
nombre de votants :	13
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
nombre de suffrages exprimés :	13
majorité absolue :	7

Ont obtenu : Agnès CHAPUIS, Maire	treize (13) voix,
Marie-Ange LAPRUGNE, 1 ^{ère} adjointe	treize (13) voix,
Christophe DILON, 3 ^{ème} adjoint	treize (13) voix.

Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE et M. Christophe DILON, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, sont proclamés délégués titulaires du Conseil municipal, pour les élections sénatoriales de septembre 2014 et ont déclaré accepter leur mandat.

♦ Premier tour de scrutin de l'élection des délégués suppléants :

Pour être délégué suppléant, Mme le Maire propose la candidature de : André BONNELYE, Nelly VERGNE et Maria BARTOLOMEU.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis à Mme la Présidente du bureau de vote, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
nombre de votants :	13
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
nombre de suffrages exprimés :	13
majorité absolue :	7

Ont obtenu : André BONNELYE, 2 ^{ème} adjoint	treize (13) voix,
Nelly VERGNE, conseillère	treize (13) voix,
Maria BARTOLOMEU, conseillère	treize (13) voix.

M. André BONNELYE, Mme Nelly VERGNE et Mme Maria BARTOLOMEU, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, sont proclamés délégués suppléants du Conseil municipal, pour les élections sénatoriales de septembre 2014 et ont déclaré accepter leur mandat.

02-2014 06 20/8.3 : Voirie

TRAVAUX DE VOIRIE 2014 : VC n° 2 - ROUTE DE FOURANGES

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite à l'état des lieux de la voirie communale, la commission communale « Voirie » propose d'arasers les accotements le long de la VC n° 2 (route de Fouranges), pour un meilleur écoulement des eaux pluviales.

Une partie de la voie communale, soit 2 850 ml, se trouve sur le territoire communal de Saint-Pont. Cette voie étant également mitoyenne avec la commune de Broût-Vernet, sur une longueur de 1 800 ml, il est décidé que les travaux soient réalisés par les deux communes sur cette portion.

La commission communale « Voirie » propose que les travaux soient réalisés par l'entreprise FAURE située à Saint-Bonnet-de-Rochefort, pour un coût de :

- partie située à Saint-Pont (2 850 ml) = 1 425 € HT
- partie mitoyenne entre Saint-Pont et Broût-Vernet(1 800 ml) = 900 € HT, soit 450 € HT pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

▫ donne son accord pour que les accotements le long de la VC n° 2 (route de Fouranges) soient arasés ;

▫ décide de retenir le devis de l'entreprise FAURE pour réaliser les travaux, pour un coût de :

- partie située à Saint-Pont (2 850 ml) = 1 425 € HT
- partie mitoyenne entre Saint-Pont et Broût-Vernet (1 800 ml) = 900 € HT, soit 450 € HT pour chaque commune,

soit un coût total de 1 875 € HT ;

▫ décide d'inscrire la dépense correspondante en section d'investissement du budget commune 2014 (opération d'équipement n° 200) ;

▫ autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ladite décision.

03-2014 06 20/1.1 : Marchés publics

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL À MME LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau Code des Marchés Publics, applicable au 1^{er} septembre 2006,

Considérant que l'intérêt d'une telle délibération est d'alléger la gestion du budget communal,

Sur avis de la commission communale des finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, donne délégation à Mme le Maire pour la durée du mandat, en matière de marchés publics.

04-2014 06 20/1.2 : Délégation de services publics

DÉLÉGATIONS CONSENTIES À MME LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1/ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3/ de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4/ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5/ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

05-2014 06 20/7.5 : Subventions

INSTITUTION SAINTE-PROCULE À GANNAT - PARTICIPATION FINANCIÈRE

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du courrier en date du 15 mai 2014, dans lequel Madame le chef d'établissement de l'Institution Sainte-ProcuLe à Gannat demande une aide financière de la commune, pour une élève, habitant la commune de Saint-Pont, qui a participé à un séjour linguistique en Angleterre, du 26 au 30 mai 2014.

Mme le Maire propose d'attribuer une participation communale de 30 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte de verser une participation communale de 30 €.

La participation communale d'un montant de 30 € sera inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2014, article 6574.

PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 854 SITUÉE ROUTE DE BROÛT-VERNET

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la délibération n° 03-2013 10 28/3.1 en date du 28 octobre 2013, décidant de faire une proposition de prix s'élevant à 60 000 €, à Maître Solène MOULIER, notaire à Vendat, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 854, située route de Broût-Vernet. La dépense engagée a été inscrite en section d'investissement du budget principal 2014, dans le cas où l'acquisition se réaliserait.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'un des nombreux héritiers de cette parcelle vient de décéder ; ce qui augmente encore le nombre d'héritiers et retarde par conséquent la vente.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Rythmes scolaires :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les horaires d'entrée et de sortie concernant la classe de Saint-Pont, à la rentrée de septembre 2014 :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 25 à 15 h 55 ;
- mercredi : de 9 h 50 à 11 h 50.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) assurées par l'enseignante se dérouleront le mercredi de 8 h 50 à 9 h 50, en groupe restreint.

Les temps activités périscolaires (TAP) seront organisés par la commune :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15 h 55 à 16 h 25 ;
- mercredi : 8 h 50 à 9 h 50, en groupe restreint.

Pour cette heure du mercredi, Mme le Maire a travaillé avec Monsieur le Directeur du Centre social LA MAGIC, afin de mettre en place des activités.

Par ailleurs, Mme le Maire souligne qu'une garderie périscolaire sera nécessaire le mercredi de 7 h 30 à 8 h 30 (heure du ramassage scolaire) puis de 11 h 50 à 12 h 28 (heure du ramassage scolaire). Une intervention du Centre social LA MAGIC pourrait être mise en œuvre, notamment

après 11 h 50. Toutefois, Mme le Maire fait appel aux bonnes volontés au sein des membres du Conseil municipal ou de leur entourage, pour assurer la garderie périscolaire et les transferts dans les bus, le mercredi matin.

2/ Poids public :

Monsieur Thierry SPAGNOLO souligne que le poids public n'est pas esthétique et ne met pas en valeur le carrefour fleuri. Il demande si des solutions pourraient être envisagées.

Mme le Maire propose que ce dossier, sur lequel le précédent Conseil municipal avait déjà travaillé, soit à nouveau étudié par la commission communale « Bâtiments communaux ».

3/ Divagation des chiens :

Monsieur Raymond MOULIN indique que des chiens ne cessent de divaguer et demande de mettre en place un dispositif.

Mme le Maire répond qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires de chiens concernés.